

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

Considérant l'arrêté ministériel du gouvernement du Québec, du 4 juillet 2020, qui permet aux organismes municipaux un retour à la normale (avec présence du public) pour la tenue des assemblées de conseil en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène ou le maintien des règles en vigueur depuis le début de la pandémie (absence du public).

Sous la présidence de Marc-Antoine Pelletier à titre de Maire, Nathalie Lyrette, comme secrétaire ainsi que Martine Lampron, directrice générale adjointe.

Valérie Roberge	siège no : 1
Christiane Blouin	siège no : 2
Stéphanie Blouin Lacasse	siège no : 3
Darkise Richard	siège no : 4
Louise Morin	siège no : 5
Charles Beauchemin	siège no : 6

RÉSOLUTION
61-06-21

En conséquence, il est proposé par la conseillère Darkise Richard, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue avec public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

ADOPTÉE

OUVERTURE DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2021

RÉSOLUTION
62-06-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que la séance du 14 juin 2021 soit ouverte.

ADOPTÉE

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION
63-06-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en laissant le point varia ouvert.

ADOPTÉE

ADOPTION DES MINUTES DU 10 MAI 2021

RÉSOLUTION
64-06-21

Il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'adopter les minutes de la séance du 10 mai 2021 avec corrections.

ADOPTÉE

Rémunération des employés		4 902,77 \$
Rémunération des élus/Maire	496,23\$	496,23 \$
Conseillers	166,12\$	996,72 \$
		6 395,72 \$
Dépenses fournisseurs		36 061.20 \$
Total des dépenses de juin		42 456.92 \$
Revenus de mai		
Taxes municipales		4 688.89 \$
Ristourne annuelle Caisse Desjardins		68.87 \$
Photocopies		35.00 \$
Partage d'un point de la taxe de vente (TVQ)		1 127,00 \$
MAMH Compensation imm. Santé, éducation		19,00 \$
Compensation terres publiques		11 410,42 \$
Fondation Canada		10 500.00 \$
TOTAL		27 849.18 \$

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

ADOPTION DES PAYABLES DE JUIN

RÉSOLUTION
65-06-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'adopter les payables de juin au montant de **6 395.72 \$** pour les salaires des élus et employés, **36 061.20 \$** pour les fournisseurs et **27 849.18 \$** pour les revenus de mai, tels que lus et présentés.

ADOPTÉE

Correspondance

4.0 RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
66-06-21

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse et unanimement résolu d'adopter le règlement numéro 107 de gestion contractuelle.

ADOPTÉE

4.1 MISES À JOUR DOSSIERS ASSURANCES/ÉVALUATION CENTRE COMMUNAUTAIRE

La secrétaire informe le conseil que l'évaluation du centre communautaire aura lieu en août.

4.2 DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

ATTENDU la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

ATTENDU les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

ATTENDU le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

ATTENDU l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

RÉSOLUTION
67-06-21

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Louise Morin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu que :

La Municipalité de Rochebaucourt joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

La municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

La municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronnes-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.3

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES ÉLECTRICES ET LES ÉLECTEURS DE 70 ANS OU PLUS POUR L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 7 NOVEMBRE 2021 ET POUR TOUTE PROCÉDURE RECOMMENCÉE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 276 DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que l'élection générale municipale aura lieu le 7 novembre 2021 en contexte de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le directeur général des élections a édicté, conformément à l'article 3 de la *Loi visant à faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* (L.Q. 2021, c. 8), le *Règlement modifiant certaines dispositions en matière municipale afin de faciliter le déroulement de l'élection générale municipale du 7 novembre 2021 dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* ((2021) 153 G.O.Q. II, 2111B), lequel est entré en vigueur le 15 mai 2021 et modifie, notamment, certaines dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) et du *Règlement sur le vote par correspondance* (RLRQ, c. E-2.2, r. 3) (ci-après : le *Règlement du DGE*);

CONSIDÉRANT qu'en vertu du deuxième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tel que modifié par l'article 40 du *Règlement du DGE*, la municipalité peut adopter une résolution afin de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur sa liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin d'exercer son droit de vote par correspondance, si une telle personne en fait la demande;

CONSIDÉRANT que le cadre légal et réglementaire pour administrer cette modalité de vote est désormais fixé et en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des troisième et quatrième alinéa de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tels que modifiés par l'article 40 du *Règlement du DGE*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet 2021 et une copie vidimée de celle-ci doit être transmise, le plus tôt possible après son adoption, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections.

RÉSOLUTION
68-06-21

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu de permettre à toute personne qui est inscrite comme électrice ou électeur sur la liste électorale et qui est âgée de 70 ans ou plus le jour fixé pour le scrutin qu'elle puisse voter par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021 et pour toute procédure électorale recommencée à la suite de cette élection conformément à l'article 276 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, si elle en fait la demande;

De transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au directeur général des élections une copie vidimée de la présente résolution.

ADOPTÉE

UTILISATION DU VOTE PAR CORRESPONDANCE POUR LES NON-DOMICILIÉS

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 582.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le ministre peut, par règlement, établir les modalités selon lesquelles peut être exercé, par correspondance, le droit de vote d'une personne qui est inscrite comme électeur ou personne habile à voter sur la liste électorale ou référendaire à un autre titre que celui de personne domiciliée;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 659.4 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une résolution doit être prise au plus tard le 1^{er} juillet de l'année civile où doit avoir lieu une élection générale ou, s'il s'agit d'une élection partielle, au plus tard le quinzième jour suivant celui où le conseil a été avisé du jour fixé pour le scrutin. Dans le cas d'un scrutin référendaire, cette résolution doit être prise lors de la séance du conseil au cours de laquelle doit être fixée la date du scrutin. Les mêmes règles s'appliquent à une résolution dont l'objet est de résilier une résolution antérieure.

RÉSOLUTION
69-06-21

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'utiliser le vote par correspondance pour toute personne inscrite sur la liste électorale ou référendaire comme électeur ou personne habile à voter à un autre titre que celui de personne domiciliée lors de tout scrutin.

ADOPTÉE

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.4 CHANGEMENT DATE DE RÉUNION D'OCTOBRE ET NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION
70-06-21

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu de changer les dates actuelles pour les réunions du 11 octobre et 8 novembre pour celles du 4 octobre et le 15 novembre en vue des élections générales du 7 novembre 2021.

ADOPTÉE

4.5 DEMANDE POUR OUVERTURE PONT DE L'ORIGINAL POUR VHR/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
71-06-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'envoyer une lettre au MTQ pour demander une autorisation de déplacer les blocs de bétons à l'entrée et la sortie du pont couvert pour permettre au VHR de passer dans le pont.

ADOPTÉE

4.6 ENGAGEMENT ÉTUDIANTE AVEC EMPLOI CANADA/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
72-06-21

La secrétaire informe le conseil que nous avons reçu un curriculum vitae de Rebecca Lalancette pour l'emploi d'été 2021,

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'engager Rebecca Lalancette pour l'emploi d'été 2021.

ADOPTÉE

4.7 AJOUT D'UN MEMBRE POUR LE COMITÉ DE TRAVAIL POUR L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ/MODIFICATION RÉSOLUTION 54-05-21

RÉSOLUTION
73-06-21

La secrétaire informe le conseil que nous allons ajouter l'inspecteur municipal comme membre du comité pour l'étude de faisabilité pour le secteur des Coteaux.

Il est proposé par le conseiller Charles Beauchemin, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'ajouter l'inspecteur municipal comme membre du comité pour l'étude de faisabilité pour le secteur des Coteaux.

ADOPTÉE

4.8 ACCEPTATION AIDE FINANCIÈRE DÉPUTÉE VOLET PPA-CE

La secrétaire informe le conseil municipal qu'une aide financière au montant de 20 000.00 \$ a été attribuer pour le programme d'aide à la voirie locale volet PPA-CE.

4.9 PAUSE

Il n'y a pas de pause.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ROCHEBAUCOURT

4.10 INFORMATIONS CONSEILLERS

Le conseiller Charles Beauchemin informe le conseil qu'on devra réparer le chemin pour aller dans le sentier pédestre par le champ à la ferme Sylvain.

La conseillère Darkise Richard informe le conseil qu'on devra demander à Pierre -Yves Simard de ramasser sa vieille grange.

La conseillère Christiane Blouin informe le conseil qu'elle a semé des légumes dans les bacs situés dans le parc, qu'on devra demander à Tommy Thibodeau de réparer son garage car la tôle est en train d'arracher du toit. Elle demande également de faire réparer la lumière de la citerne et de faire restaurer le parc par l'étudiante, peindre tables, réparer les balançoires à 4 places, restaurer les bancs fabriqués par le maire etc. Nous devons également acheter une nouvelle balançoire pour les bébés dans la grosse balançoire et vérifier s'il n'y a pas de craques dans les tuyaux. Nous allons acheter de l'algicide concentré chez Lauzon pour mettre dans la fontaine.

DEMANDE RÉPARATIONS ET RÉOUVERTURE DU PONT P-00105/RÉSOLUTION

RÉSOLUTION
74-06-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu d'envoyer une lettre au MTQ pour demander la réparation du pont P-00105 sur la route 395.

ADOPTÉE

4.11 INFORMATION MAIRE

Le maire informe le conseil qu'il installera la pompe neuve pour la fontaine et la partira et que le tuyau pour l'approvisionnement a été installé dans la terre.

PROFILAGE DES FOSSÉS ET TERRAINS MUNICIPAUX

RÉSOLUTION
75-06-21

Il est proposé par la conseillère Christiane Blouin, appuyé par la conseillère Valérie Roberge et unanimement résolu que le profilage des fossés et terrains de la municipalité soient effectués par Marc-Antoine Pelletier avec sa machinerie au montant de 75.00 \$ l'heure.

ADOPTÉE

4.12 VARIA

RÉPARATION DU PONT 7^E ET 8^E RANG EST

Il est convenu de laisser le pont tel quel.

AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE DE VITALISATION AVEC LA MRC ABITIBI

RÉSOLUTION
76-06-21

Il est proposé par la conseillère Stéphanie Blouin-Lacasse, appuyé par le conseiller Charles Beauchemin et unanimement résolu d'autoriser le maire Marc-Antoine Pelletier de signer l'entente de vitalisation avec la MRC Abitibi.

ADOPTÉE

AUTORISATION SIGNATURE LICENCE D'UTILISATION PHOTOGRAPHE MATHIEU DUPUIS

RÉSOLUTION
77-06-21

Il est proposé par la conseillère Valérie Roberge, appuyé par la conseillère Christiane Blouin et unanimement résolu d'autoriser le maire Marc-Antoine Pelletier de signer l'entente pour la licence d'utilisation du photographe Mathieu Dupuis avec le CLD d'Amos.

ADOPTÉE

4.13 PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a pas de question.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée étant terminée, la conseillère Christiane Blouin propose la levée de l'assemblée.

Marc-Antoine Pelletier, maire

Nathalie Lyrette, sec. Très.